



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 73886

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les projets selon lesquels les produits facturables, ciblés EPO, pourraient être radiés des listes de remboursements en sus. Alors même que les nombreux échanges entre les professionnels de santé et les services du ministère auraient dû permettre d'aborder sereinement ce sujet, il n'en a rien été. La diffusion d'une pareille possibilité ne manque pas de semer le trouble parmi les patients eux-mêmes. En effet, ils avaient en leur temps salué cette avancée. Les conséquences d'une pareille mesure pour les 30 000 dialysés de France risquent de devenir rapidement insupportables en empêchant tout accès à des produits innovants. Par ailleurs, ce médicament ne fait pas l'objet d'une croissance en volume inconsidérée puisqu'il est directement lié à l'évolution du nombre de dialysés dans notre pays (environ + 3 % par an). Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73886

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2010, page 2880

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)